Fiche signalétique

24 heures – Numéros de téléphone en cas d'urgence
Urgence médicale/ Empoisonner le Contrôle:
Dans Les Etats-Unis: Appel 1-800-222-1222.

Hors Etats-Unis: Appeler le centre antipoison.

Urgence transport/Centre national de Réponse:

1-800-535-5053
1-352-323-3500

NOTE: Les numéros de téléphone en cas d'urgence doivent être utilisés uniquement lors de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident impliquant des produits chimiques.

IMPORTANT: Lire attentivement cette fiche signalétique avant de manipuler ou de disposer de ce produit. Remettre ces informations aux employés, clients et utilisateurs de ce produit. Ce produit est régit sous la gouverne de l'OSHA, Communication de renseignements à l'égard de matières dangereuses, et ce document a été préparé pour répondre aux exigences de ces standards. Les significations pour toutes les abréviations utilisées dans cette fiche signalétique sont décrites à la Section 16.

1. Identification de la préparation et de la Société/Entreprise

This Safety Data Sheet is available in American Spanish upon request.
Los Datos de Serguridad pueden obtenerse en Espanol si lo riquiere.

Nom:	Quick Plug Hydraulic Cement	**Date de Révision:**	6/19/2015
Product UPC Number:	10060, 10070, 10080	**Supercedes Date:**	New SDS
Product Use/Class:	plâtre de colmatag	**SDS No:**	00079716605
Fabricant:	DAP Canada 475 Finchdene Square Unit 5 Scarborough, Ontario M1X 1B7 888-327-8477 (Affaires de ne pas urgence)		
Preparer:	Service des affaires réglementaires		

2. Identification des dangers

EN CAS D'URGENCE: AVERTISSEMENT : NOCIF POUR LES YEUX. CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU. Peut causer une irritation des yeux, de la peau, du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire. Contient du ciment Portland. Le ciment humide peut causer un assèchement de la peau ou des brûlures d'alcalis. Peut causer des brûlures chimiques. Lors de ponçage à sec, une exposition à la poussière peut causer une accumulation de matériau dans les yeux, les oreilles, le nez et la bouche. Lorsque mélangé avec de l'eau, ce matériau durci et génère une chaleur graduelle. NE PAS fabriquer de moule renfermant une partie quelconque du corps à l'aide de ce matériau. Une défaillance à suivre ces instructions peut causer de sévères brûlures chimiques qui peuvent nécessiter l'enlèvement par chirurgie des tissus affectés. NE PAS tenter de fabriquer un moule renfermant une partie quelconque du corps à l'aide de ce matériau. Une défaillance à suivre ces instructions peut causer de sévères brûlures chimiques qui peuvent nécessiter l'enlèvement par chirurgie des tissus affectés.

Classification SGH

Allergène cutané, catégorie 1, Allergène cutané, catégorie 1B, Cancérogénicité, catégorie 1A, Irritation de la peau, catégorie 2, Lésion oculaire grave, catégorie 1, STOT, exposition répétée, catégorie 1, STOT, exposition simple, catégorie 1, STOT, exposition simple, catégorie 3, RTI, Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4 , Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie 4

Symboles du produit

Mention d'avertissement

Danger

Dangers spécifiques

42% Du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue

MENTIONS DE DANGER SGH

Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Irritation de la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Allergène cutané, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Lésion oculaire grave, catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
STOT, exposition simple, catégorie 3, RTI	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Cancérogénicité, catégorie 1A	H350	Peut provoquer le cancer. Classé cancérogène de catégorie 1 sur la base des données épidémiologiques et/ou animales. Les mélanges sont classés cancérogènes lorsqu'au moins 1 ingrédient a été classé cancérogène et est présent à une concentration supérieure ou égale à 0,1%. Les voies d'exposition dépendent de la forme de l'ingrédient.
STOT, exposition simple, catégorie 1	H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Sont classées en catégorie 1 des substances ayant produit une toxicité significative chez les êtres humains et en cas de preuves d'une toxicité significative dès la première exposition. Mort cellulaire, altération des paramètres biochimiques, hématologiques ou urologiques. Affecte le système nerveux central ou périphérique et les sens. Nécrose multifocale ou diffuse, formation de fibrose ou de granulome dans les organes.
STOT, exposition répétée, catégorie 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Allergène cutané, catégorie 1B	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

SGH étiqueter les conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Fiche de données de sécurité de prudence SGH

P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

3. Information sur les composants

Nom chimique	N° CAS	Poids %	Symbols GHS	Phrases GHS
Ciment Portland	65997-15-1	25-50	GHS03	H270
Silice cristalline	14808-60-7	25-50	GHS03-GHS07	H270-302

Aluminate unifié de Calcium	65997-16-2	10-25	GHS03-GHS07	H270-332
Sulfate de calcium anhydre	7778-18-9	2.5-10	GHS03-GHS07	H270-332
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	1.0-2.5	GHS03	H270

Le texte des états de danger du SGH ci-dessus (le cas échéant) est donnée dans la section «Autres renseignements».

4. Premiers secours

En cas d´exposition par inhalation: En cas d'inhalation, transporter la personne exposée à l'air frais. Si elle a de la difficulté à respirer, quitter les lieux afin d'obtenir de l'air frais. Si la difficulté à respirer persiste, obtenir des soins médicaux immédiatement.

En cas de contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, laver vigoureusement avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

En cas d´ingestion: Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison. Ne pas faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l´incendie

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: Ce matériau ne brûle pas.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES: Utiliser une lance-brouillard afin de refroidir les surfaces exposées.

En cas d´incendie, les agents d´extinction préconisés sont : Dioxyde de carbone, Sécher Chimique, Mousse

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions pour la protection de l´environnement: Pas d'information

ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU: En cas d'écoulement, absorber le produit avec un matériau inerte et disposer selon les lois applicables. Balayer le surplus de poudre. Disposer de la poudre restante dans un contenant.

7. Manipulation et stockage

MANIPULATION: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS!Conserver les contenants non utilisés fermés. Utiliser seulement si la ventilation est adéquate. Assurer l'entrée d'air frais pendant l'application et le temps de séchage. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer la poussière. Éviter d'inhaler les poussières de ce produit. Pendant que sécher sanding, of a d'usage masque de poussière NIOSH-APPROUVE est recommandé.

Stockage: Entreposer les contenants loin de la chaleur excessive ou du froid excessif.

8. Contrôle de l´exposition – Protection individuelle

Valeurs limites d´exposition selon INRS ND 1945-153-93(1996) et ND 2022-163-96

Nom chimique	ACGIH TLV-TWA	ACGIH-TLV STEL	OSHA PEL-TWA	OSHA PEL-CEILING
Ciment Portland	1 mg/m3 TWA particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable fraction	N.E.	15 mg/m3 TWA total dust, 5 mg/m3 TWA respirable fraction	N.E.
Silice cristalline	0.025 mg/m3 TWA respirable fraction	N.E.	N.E.	N.E.
Aluminate unifié de Calcium	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Sulfate de calcium anhydre	10 mg/m3 TWA inhalable fraction	N.E.	15 mg/m3 TWA total dust, 5 mg/m3 TWA respirable fraction	N.E.

Hydroxyde de calcium	5 mg/m3 TWA	N.E.	15 mg/m3 TWA total dust, 5 mg/m3 TWA respirable fraction	N.E.

Conseils supplémentaires: MEL = Maximum Exposure Limit OES = Occupational Exposure Standard SUP = Recommandation du fournisseur Sk = sensibilisateur de la peau NE = Non établi

Protection individuelle

Equipement de protection respiratoire: Lorsque la concentration dépasse les niveaux limites spécifiés, il est recommandé d'utiliser un masque antipoussière, antivaporisation et antigaz agréé par NIOSH. Lorsque la concentration dépasse le facteur de protection du masque, il peut être nécessaire d'utiliser un masque entier à adduction d'air pur ou un appareil respirateur autonome. Le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) recommande que la limite d'exposition permise pour la silice en suspension soit abaissée à 50 microgrammes par mètre cube d'air (0,05 mg/m3) tel que déterminé lors de périodes de travail complètes pouvant aller jusqu'à 10 heures. Un programme de protection respiratoire défini selon les normes de l'OSHA 1910.134 et de l'ANSI Z88.2 doit être appliqué à chaque fois que les conditions sur les lieux de travail exigent de porter un respirateur.

Protection de la peau: gants imperméablesPorter des gants de protection.

Protection des yeux: Lunettes étanches ou lunettes de sécurité avec boucliers latéraux.

L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Procurer une fontaine oculaire. Procurer un équipement de protection personnel s'il y a possibilité de contact.

PRATIQUES HYGIÉNIQUES: Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Toutes les mesures de sécurité indiquées sur l'étiquette et la fiche signalétique doivent être appliquées avec les contenants vides, ils peuvent contenir des résidus de produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Caractéristiques:	Gris	**Etat Physique:**	Poudre
Odeur: :	Petit ou Aucun	**Seuil de l'odeur:**	Pas Etabli.
Densité, g/cm3:	2.97 - 2.97	**pH:**	Pas Etabli.
Point de congélation, ° C:	Pas Etabli.	**Viscosity (mPa.s):**	Pas Etabli.
Solubilité dans l´eau:	Pas Etabli.	**Partition Coeff., n-octanol/water:**	Pas Etabli.
Température de décomposition:	Pas Etabli.	**Limites d'explosion,%:**	N.I. - N.I.
Plage du point d'ébullition:	N.I. - N.I.	**Température d'auto-inflammation**	Pas Etabli.
Minimum Flash Point, °C:	Pas d'information	**Pression de vapeur, en mmHg:**	Pas d'information
Taux d'évaporation:	Pas Applicable.	**Flash Method:**	Pas Applicable.
Densité de vapeur:	Pas Applicable.	**Inflammabilité:**	Pas d'information
Inflammabilité:	Ne supporte pas la combustion		

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviation)
(Si le produit est un aérosol, le point d'éclair a déclaré ci-dessus est celle de l'agent propulseur.)

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter: Ne pas respirer les poussières. Eviter la formation de poussière dans les endroits clos. Chaleur excessive ou

froid excessif.

INCOMPATIBILITÉ: Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

Produits de décomposition dangereux: Produits de décomposition habituels : oxydes de carbone (COx) et oxydes d'azote (NOx).

11. Informations toxicologiques

Inhalation: L'inhalation cause une irritation des voies respiratoires (nez, bouche, gorge, muqueuses). L'exposition prolongée ou répétée, ou à de fortes concentrations, peut provoquer l'irritation des voies respiratoires (nez, bouche, muqueuses).

Contact avec la peau: Peut causer une irritation de la peau. Peut développer assez de chaleur pour causer des brûlures si la quantité est grande tel un moule de la main ou du bras qui est maintenu en contact avec la peau pendant le durcissement. Le ciment humide peut causer un assèchement de la peau et des brûlures d'alcalis.

Contact avec les yeux: Peut causer une irritation des yeux. Les signes et symptômes peuvent inclure : douleur, larmes, inflammation, rougeurs et vision brouillée. Peut causer une irritation des yeux.

Ingestion: L'ingestion peut causer une obstruction du système gastrointestinal lorsque le matériau se durci. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Cancérogénicité: Pas d'information

RISQUE DE SANTE CHRONIQUE: L'Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (IARC) a déterminé cette silice cristalline sous forme de quartz ou cristobalite qui est inhalé des sources de métier est cancérogène aux humains (Groupe 1-cancérogène aux humains). Se référer à la Monographie de IARC 68, la Silice, Quelques Silicates et Quelques Fibres Organiques (a publié en juin 1997) conjointement avec l'usage de ces matériels. Le Programme National de Toxicologie (NTP) classifie respirable la silice cristalline comme " connu pour être une substance cancérogène humaine ". Se référer au neuvième Rapport sur les Substances Cancérogènes (2000). La Conférence Américaine d'Hygiénistes Industriels Gouvernementaux (ACGIH) classifie la silice cristalline, le quartz, comme une substance cancérogène humaine présumée (le Groupe A2). Respirer de la poussière contenant de la silice cristalline peut ne pas causer de lésions ni de maladies apparentes même si des lésions permanentes aux poumons sont survenues. L'inhalation de poussière peut avoir des conséquences chroniques très sérieuses pour la santé : L'inhalation excessive de poussière respirable peut causer une pneumoconiose, une maladie respiratoire qui peut dégénérer sur un certain temps en incapacité progressive et quelques fois en lésions des poumons qui peut être mortelle. Les symptômes incluent : toux, respiration courte, sifflements, maladie de poitrine indéterminée et une réduction de la capacité pulmonaire. Fumer peut causer une accélération brutale de cette maladie. Les personnes atteintes de pneumoconiose sont prédisposées pour développer la tuberculose. Il y a plusieurs évidences démontrant que respirer de la silice cristalline ou la silicose est associée à une incidence accrue de maladies extrêmes significatives tel que le syndrome d'Erasmus (un désordre du système immunitaire manifeste causé par une fibrose des poumons, de la peau et de d'autres organes internes) et une maladie des reins. L'inhalation excessive et répétée de poussière peut causer des lésions aux poumons.

VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTREE: Oeil le Contact, Ingestion, Inhalation, Peau le Contact

Valeurs de toxicité aiguë
Les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont présentés ci-dessous

N° CAS	Nom chimique	LD50 par voie orale	LD50 par voie cutanée	Vapeur CL50
65997-15-1	Ciment Portland	N.I.	>2000 mg/kg Rat	>20 g/L
14808-60-7	Silice cristalline	500 mg/kg Rat	>2000 mg/kg	>20 mg/L
65997-16-2	Aluminate unifié de Calcium	>2000 mg/kg Rat	N.I.	>20 g/L
7778-18-9	Sulfate de calcium anhydre	>3000 mg/kg Rat	N.I.	>20 mg/L
1305-62-0	Hydroxyde de calcium	7340 mg/kg Rat	2500 mg/kg Rabbit	N.I.

N.I. = Aucune information

12. Informations écologiques

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES: Pas d'information

13. Considérations relatives à l´élimination

Informations sur l'évacuation: Ce produit ne rencontre pas la définition d'un déchet dangereux selon U.S. EPA Règlement sur la gestion des déchets dangereux, 40 CFR Article 261. Disposez de ce produit en vous conformant à toutes les réglementations fédérales, provinciales et locales. Les lois et restrictions provinciales et municipales sont complexes et peuvent différer des lois fédérales. La responsabilité de la disposition appropriée des déchets appartient au propriétaire des déchets.

14. Informations relatives aux transports

Précautions de transport spéciaux: Pas d'information

DOT Numéro UN/NA:	Pas Applicable
approprié Nom d'expédition:	Pas Réglé.
Nom technique:	Pas Applicable
Catégorie de risque:	Pas Applicable
Sous-classe de danger:	Pas Applicable
Groupe d´emballage:	Pas Applicable

15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales américaines:

Catégorie de risque CERCLA - SARA

Ce produit a été revu en conformité avec les «Catégories de dangers» établies par l'Agence de protection de l'environnement et promulguées aux Sections 311 et 312 du Superfund Amendment and Reauthorization Act de 1986 (SARA Titre III). Selon les définitions applicables, il est considéré répondre aux catégories suivantes:

Risque aigu pour la santé, Risque chronique pour la santé

SARA SECTION 313:

Ce produit contient les substances suivantes assujetties aux normes de déclaration de la Section 313, du Titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et du 40 CFR partie 372:

Absence d'éléments Sara 313 dans ce produit.

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:

Tous ingrédients dans ce produit sont ou sur la liste d'inventaire de TSCA, ou autrement exempter.
Ce produit contient les substances chimiques suivantes à déclarer selon les normes TSCA 12(B) si exporté à l'extérieur des États -Unis:

Absence d'éléments TSCA 12(b) dans ce produit.

CALIFORNIA PROPOSITION 65 CARCINOGENS AND REPOROductive TOXINS

DE LA PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE: Pas d'information

Règlements internationaux : Comme suit -

SIMDUT canadien:

Cette FTSS a été préparée conformément aux règlements sur les produits contrôlés sauf pour l'utilisation du titre 16.

Code SIMDUT Bien de consommation

16. Autres informations

Date de Révision: 6/19/2015 **Remplace:** Nouvelle feuille de données de

MOTIF DE LA RÉVISION: Conversion du norme de communication des dangers/GHS

Fiche de données de sécurité créé(e) par: Service des affaires réglementaires

Evaluations HMIS:

Santé:	1	**Inflammabilité:**	0	**Réactivité:**	0	**Protection individuelle:**	X

COV exempt d'eau et de solvant, g/L 0.0

COV du matériau, g/L: 0

COV tel que défini par la réglementation des produits de consommation de la Californie, wt/wt%: 0.0

Texte pour les mentions de danger SGH indiquées dans la Section 3 décrivant chaque ingrédient:

H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H332	Nocif par inhalation.

Icones pour pictogrammes SGH représentées à la Section 3 décrivant chaque ingrédient:

GHS03

GHS07

Légende : N.A. - Non Applicable, N.E. - Non Etabli, N.D. - Non Déterminé

nous croit que les données et renseignements stipulés dans cette fiche signalétique sont précis à la date de rédaction de cette fiche. Ces donnéessont offertes en toute bonne foi et représente des valeurs standard sans toutefois être des spécifications du produit. AUCUNE GARANTIESUR LA QUALITÉ MARCHANDE, GARANTIE D'APTITUDE POUR AUCUN TYPE D'EMPLOI PARTICULIER OU TOUTEAUTRE FORME DE GARANTIE N'EST EXPRESSÉMENT OU IMPLICITEMENT OFFERTE EN REGARD DESINFORMATIONS FOURNIES DANS CETTE FICHE OU DES INFORMATIONS RELATIVES AU PRODUIT. Cette fiche estproduite uniquement à titre de guide pour les personnes formées à cet effet afin qu'elles puissent appliquer les procédures appropriées demanutention auxquelles le produit réfère. Toutefois, c'est la responsabilité chaque utilisateur de revoir les recommandations selon le contextespécifique de l'utilisation prévue et de déterminer si ces procédures sont appropriées.